



À propos de Parcs Canada

Le 18 mai 2010, l'honorable Jim Prentice, ministre de l'Environnement du Canada et ministre responsable de Parcs Canada, de même que l'honorable John MacDonell, ministre des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, ont annoncé que leurs gouvernements respectifs prendront les mesures nécessaires pour examiner la possibilité de désigner l'île de Sable comme parc national en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada pour le bienfait des générations futures.

«J'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'engagent à travailler de concert pour déterminer s'il est possible de faire de l'île de Sable un parc national. En cette année internationale de la biodiversité, cette initiative arrive à point nommé. Peut-on imaginer une meilleure façon de célébrer ce thème si ce n'est de prendre des mesures pour désigner l'île de Sable comme parc national et ainsi protéger en permanence ce milieu avec ses chevaux majestueux de même que les animaux et les oiseaux parmi les plus rares au Canada.»

**Honorable Jim Prentice,
ministre de l'Environnement
et ministre responsable de Parcs Canada**

«La désignation de parc national accordera à l'île de Sable le plus haut niveau de protection de ses atouts naturels et culturels. L'étape suivante consistera à recueillir le point de vue des Mi'kmaq et des autres intervenants pour en arriver à une entente commune de concert avec le gouvernement fédéral pour préserver et gérer l'île dans l'intérêt des générations présentes et futures.»

**Honorable John MacDonell,
ministre des Ressources naturelles,
gouvernement de la Nouvelle-Écosse**

EN HAUT: S. COFFEN-SMOUT
EN BAS: D. FENTON



À propos de Parcs Canada

Parcs Canada est l'agence fédérale responsable de la gestion des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Nous célébrons cette année le 125^e anniversaire de la conservation du patrimoine naturel au Canada. Parcs Canada assure la protection et la mise en valeur de ces lieux de grande valeur, dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes, en considération de leur caractère unique et authentique, des récits du passé qu'ils préservent, des expériences qu'ils permettent de vivre et de la contribution qu'ils apportent à notre appréciation de ce qu'est le Canada.

Parcs Canada assure la protection et la mise en valeur de 42 parcs nationaux dans l'ensemble du territoire canadien allant des grands parcs isolés dans le Grand Nord, qui n'accueillent qu'une poignée de visiteurs dans l'année, aux parcs de moindre envergure mais plus accessibles qui permettent à davantage de visiteurs de profiter de l'expérience qu'ils ont à offrir. Parcs Canada a pour mission de protéger et de mettre en valeur ces lieux patrimoniaux afin que les citoyens canadiens puissent les apprécier, en jouir et les léguer intacts aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Exemples représentatifs des régions terrestres du Canada, les parcs nationaux offrent aux Canadiens et aux Canadiennes une variété d'activités récréatives et d'apprentissage, sans compter l'occasion unique de tisser un lien personnel avec leur pays.¹

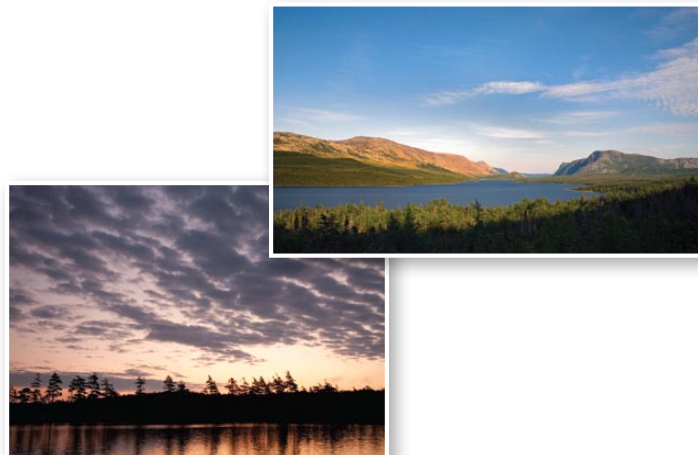
Mandat et énoncé de vision de Parcs Canada

Le mandat de Parcs Canada décrit ce que fait l'agence. Il est demeuré essentiellement inchangé depuis trois quarts de siècle :

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

L'Agence Parcs Canada entend faire en sorte que les lieux qu'elle protège et les récits qui s'y rattachent deviennent plus pertinents pour les Canadiens et les Canadiennes, pour ainsi réaliser sa vision :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.





Système de lieux protégés

Les parcs nationaux sont créés pour protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs et exceptionnels des paysages et des phénomènes naturels des 39 régions naturelles du Canada. Ces endroits sauvages, éparpillés dans toutes les provinces et dans tous les territoires du pays, comprennent entre autres la haute montagne et les plaines, les forêts boréales et la toundra de même que les lacs et les glaciers. Les parcs nationaux protègent les habitats, les espèces sauvages et les écosystèmes variés représentatifs et parfois spécifiques des régions naturelles.²

Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada ainsi que les endroits, les personnes et les événements ayant une importance historique nationale pour le Canada sont les symboles qui nous représentent à l'étranger et constituent l'essence même de la nation. On ne saurait trop insister sur l'importance de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada et de le mettre à la disposition des Canadiens et des Canadiennes pour qu'ils le découvrent et en jouissent. L'établissement d'aires patrimoniales est essentiel pour accroître la fierté, encourager la bonne intendance et exprimer notre identité en tant que Canadiens et Canadiennes. C'est aussi pour le Canada une façon d'exprimer sa volonté de participer aux objectifs de la communauté internationale visant à protéger et à commémorer les exemples les plus significatifs du patrimoine naturel et culturel mondial.³



PHOTOS: EN HAUT – M. PETERSMANN;
EN BAS, À GAUCHE – M. PETERSMANN; À DROITE – D. FENTON

Comment procède-t-on pour créer un parc national?

Les parcs nationaux constituent un type particulier de terres publiques que le gouvernement fédéral gère en vertu des dispositions de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Même si des étapes ont été fixées en vue de l'identification, de la sélection et de la création d'un parc national, chaque cas est unique et le résultat final reflète la conjoncture et la détermination des parties directement concernées.⁴

Voici un survol des étapes que nous entrevoyons pour mener à la désignation de l'île de Sable comme parc national :

- Consultations publiques pour recueillir les observations du public sur les questions de conservation, de gestion et d'exploitation découlant de la désignation de l'île de Sable comme parc national;
- Consultations auprès des Mi'kmaq et d'autres intervenants clés;
- Négociation d'une entente officielle entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse;
- Dépôt d'un projet de loi au Parlement en vue de l'établissement officiel du parc national;
- Élaboration d'un plan directeur du nouveau parc national dans lequel Parcs Canada définit les grandes stratégies et les objectifs précis relativement à l'intégrité écologique des lieux, l'expérience du visiteur et l'éducation du public.



Plan directeur

Les plans directeurs sont des documents publics qui définissent les objectifs de gestion des parcs nationaux de même que les stratégies et les moyens mis en œuvre à cette fin. Ce sont des documents clés qui permettent de vérifier que Parcs Canada respecte ses engagements à l'égard du public canadien tels qu'énoncés dans le plan d'entreprise de l'agence.

À l'échelle locale, le plan directeur est le principal mécanisme assurant que l'agence respecte son obligation aux termes de la loi de donner à tous les intervenants et partenaires de même qu'aux membres des Premières nations la possibilité de se faire entendre, d'aider l'agence à fixer les priorités et de se prononcer sur l'avenir des lieux patrimoniaux sous la responsabilité de Parcs Canada.⁵

Sources

¹Plan d'entreprise 2009/10-2013/14, Vue d'ensemble de l'Agence Parcs Canada

²http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/intro_f.asp

³Plan d'entreprise 2009/10-2013/14, Création de lieux patrimoniaux, description de l'activité de programme

⁴Plan de réseau de parcs nationaux, 3^e édition

⁵Guide de la planification de gestion de Parcs Canada, 2008